

LE DOUBLE PROGRAMME DU PARTI LIBÉRAL

Un parti politique doit toujours avoir deux programmes. Il y a d'abord le programme électoral, ce que les Américains appellent *platform*. La *platform* ne doit contenir qu'un ou deux points très simples, compris par tous et préparés, mûris par la discussion. Il ne faut y mettre que ce qui divise le moins les amis, effraye le moins les timides et échappe le mieux aux attaques des adversaires. C'est pour ce motif qu'aux États-Unis les deux partis rivaux choisissent souvent, comme candidat à la présidence, un homme peu connu et surtout qui n'a rien écrit, et on le choisit tel parce que chacune de ses opinions peut froisser un certain groupe d'électeurs et ainsi lui enlever des voix. En Angleterre, les grands mouvements d'opinions se sont toujours faits sur une question unique et claire, comme l'abolition des lois céréales ou la réforme électorale. La faiblesse du parti whig, actuellement, vient de ce qu'il n'a plus de *platform*. Les torys la lui ont enlevée en proposant eux-mêmes les mesures réclamées par leurs adversaires. En Belgique, lisez les manifestes électoraux des catholiques : il n'y est question ni du *Syllabus*, ni de la restauration du pouvoir temporel, ni des lois nécessaires de la société chrétienne. Le candidat promet très éloquentement de défendre l'ordre et la religion. Ce programme est admirable. Il dit tout et il ne dit rien, et ainsi il échappe à toute objection.

Il paraît certain aussi que le parti libéral a plus de chances de succès quand il entre dans l'arène électorale avec cette formule non moins vague : *Indépendance du pouvoir civil*. Les hommes pratiques qui prétendent qu'il ne faut pas de programme ont raison ; et on a tort de vouloir que les candidats promettent une série de réformes, très utiles peut-être, mais qui ne peuvent être le mot d'ordre de la moitié du pays. Ce qu'il faut donc comme *platform* électorale, c'est un principe vague et résumant les tendances générales d'une opinion, comme l'est pour le parti libéral l'indépendance du pouvoir civil ou l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, ou bien un point simple bien compris, bien mûri et d'une application immédiate, comme le seraient, en ce moment, le secret du vote et l'indépendance des électeurs.

Mais la *platform* ne doit pas et ne peut pas être le dernier mot de la vie intellectuelle d'un grand parti. A côté du programme électorale, il y en a un autre plus large mais aussi plus discutable, plus variable, qui est l'idéal à poursuivre. Il serait encore plus funeste de vouloir borner les aspirations d'un parti à sa *platform* électorale que de prétendre y introduire ses aspirations diverses, car ce serait tuer toute activité, tout enthousiasme. Or, c'est là ce que certains libéraux ne voient pas. Ils considèrent comme dangereuse pour le parti libéral toute pensée qui sort du programme électorale. Quand M. Laurent dit que la liberté d'association et la liberté d'enseignement, telles qu'on les pratique en Belgique, sont essentiellement anarchiques et mettent en péril et la liberté et l'enseignement ; quand M. Voituren énumère, dans le *Manuel du libéralisme*, toute une série de réformes qui, d'après lui, découlent nécessairement des principes du libéralisme ; quand le comte Goblet d'Alviella, dans son article *Autel contre autel*, émet l'opinion qu'il faut soutenir la propagation des cultes mieux en rapport que le romanisme avec les besoins de notre époque ; quand moi-même, dans une étude économique qui n'est qu'un chapitre d'un traité d'économie politique en préparation, j'essaye de démontrer par des faits que le protestan-

tisme est plus favorable que le catholicisme à la prospérité des peuples, on nous accuse de contribuer à perdre notre parti et de faire le jeu de nos adversaires. Nous, qui ne sommes ni sénateurs, ni représentants, nous qui écrivons sous notre responsabilité personnelle, sans engager aucunement celle de notre parti, nous devrions nous renfermer dans le programme électoral, de peur que nos adversaires, au jour du scrutin, n'invoquent certains lambeaux de phrases pour combattre les candidats libéraux¹ ! Ainsi, dans ce moment, nous devrions borner toute notre activité d'esprit à vanter les avantages du couloir et à signaler les abus de pouvoir commis par le clergé, mais sans oser remonter à la source du mal, ni en chercher le remède !

La force du parti catholique consiste en ceci : à côté de son programme électoral, qui est parfaitement insignifiant — comme il doit l'être, — il a un programme d'avenir que je n'hésiterais pas à appeler sublime s'il n'était fondé sur l'erreur. C'est toute une philosophie, toute une théologie dont les déductions parfaitement logiques apportent une solution en apparence claire et satisfaisante à tous les problèmes politiques, économiques et sociaux qui nous tourmentent. Le dernier livre de M. Périn contient une exposition magistrale du système. L'homme est mauvais : voyez les crimes dont il s'est couvert partout et à toutes les époques. Il est incapable d'arriver par lui-même à la vérité : comptez, si vous le pouvez, les incertitudes et les aberrations des philosophes. L'homme cependant doit faire son chemin en ce monde et son salut dans l'autre. Livré à ses seules forces, il ne le peut. Donc, Dieu a dû lui venir en aide et il l'a fait en envoyant

¹ C'est ce qui a eu lieu, notamment aux dernières élections, à Nivelles et à Ypres. A Ypres, le comité clérical avait fait coller à tous les coins de rue d'énormes affiches, où se trouvaient reproduites, en caractères démesurés, des phrases de MM. Laurent, Goblet, Pergameni, Vanderkindere et de moi-même. Ces phrases effroyables devaient remplir de terreur l'âme des bons bourgeois et faire perdre des voix à M. A. Vandenpeereboom, qui n'était nullement responsable de nos méfaits littéraires. — Ce ne sont pas, bien entendu, ces citations qui ont donné des voix aux catholiques, mais le travail persévérant du clergé dans les campagnes.

ici-bas son fils, qui est venu apporter la lumière et la justification. Mais son œuvre eût été vaine si après lui il n'avait pas laissé de successeurs qui pussent garder le trésor de vérité qu'il avait donné au monde. L'Évangile sans interprète ne suffisait pas, puisqu'il a donné lieu à mille controverses. Une autorité infaillible était donc absolument nécessaire, et cette autorité est la papauté à qui Jésus-Christ a remis ses pouvoirs et qui les exerce depuis dix-huit cents ans sans défaillance. Si la vérité doit régner ici-bas, le pouvoir suprême doit appartenir au pape¹, qui est l'organe infaillible de la vérité. Le souverain du monde est la raison, a dit Mirabeau. Rien de plus juste, mais qui est l'organe de la raison? Nul ne pense l'être, nul ne peut l'être, sauf le pape. Plus la vérité exercera d'empire, plus l'ordre règnera dans la société. Les peuples seront donc d'autant mieux gouvernés, d'autant plus heureux, que l'Église, dépositaire de la vérité, aura plus de pouvoir. Donc, l'État doit être soumis à l'Église, les souverains au pape et les citoyens aux prêtres. Il ne doit y avoir de liberté que pour le bien et le vrai. Le mal et l'erreur doivent être réprimés. Ils n'ont droit qu'à la peine proportionnée à leur perversité.

Je pense qu'il n'y a rien à répondre à cette argumentation, du moment qu'on admet, ce qu'aucun catholique ne peut mettre en doute, que l'Église a reçu le dépôt de la vérité et

¹ Le *Bien public* (numéro du 5 décembre 1876) relève dans les termes suivants un passage du *Commentaire de la Constitution*, de M. Thonissen, où quelques droits étaient reconnus au pouvoir civil :

« Ce passage appelle plusieurs observations.

« Il dit trop peu et il dit trop.

« *Trop peu*, en tant qu'il s'applique aux cultes hétérodoxes, car il peut exister et il a existé un état social où le pouvoir civil est tenu, non seulement de réprimer les délits commis à l'occasion de l'exercice de ces cultes, mais d'ériger en délit même l'exercice de ces cultes.

« *Trop*, en tant qu'il semble impliquer la suprématie de l'État sur l'Église. Il n'appartient pas, en effet, à la puissance temporelle, qui est d'ORDRE INFÉRIEUR, de définir les limites de la puissance spirituelle, qui est d'ORDRE SUPÉRIEUR. C'est à celle-ci de définir elle-même son domaine, et cette définition, touchant à la doctrine, est de la compétence du « définitiveur infaillible » proposé par Dieu lui-même au gouvernement de l'Église. »

que le pape est infaillible en matière de dogme et de morale. Ceux qui prétendent qu'il faut obéir aux prescriptions de la science quand elle est arrivée à la vérité, disent exactement la même chose que M. Périn, avec cette différence que M. Périn croit que c'est l'Église et non la science qui mène à la possession des vérités essentielles. Pour être d'un autre avis que lui, il faut donc dire que le pape n'est pas infaillible et que l'Église n'a pas reçu le dépôt de la vérité. Aussi, les catholiques libéraux, qui veulent défendre les libertés modernes, sont-ils amenés à des contradictions manifestes et, par conséquent, réduits à se servir d'un langage équivoque; ou, d'un côté, à affirmer qu'ils admettent l'autorité du pape et, de l'autre, à la rejeter avec indignation, comme l'a fait Montalembert, dans ses derniers écrits.

Ce rêve de la domination universelle de l'Église est grandiose. Il a été celui de presque tous les esprits éminents du moyen âge. Il doit enthousiasmer les âmes croyantes et même se présenter comme l'unique refuge au milieu des luttes formidables qui agitent notre époque.

En tout cas, voici un fait sur lequel j'appelle l'attention de tout homme qui réfléchit. C'est depuis que l'Église et ses partisans proclament hautement, sans réticences et sans crainte, les doctrines théocratiques du *Syllabus*, que le parti catholique a fait le plus de progrès en France, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande et surtout en Belgique. Ceci est entièrement contraire à la théorie des timides et des prudents. Le fait est étrange, mais nul ne le niera. Comment se peut-il que des doctrines si opposées à ce que l'on appelle « le courant de notre époque », gagnent plus d'adhérents à mesure qu'elles s'affirment avec plus de netteté et d'audace? L'explication se trouve dans un mot que Stuart Mill me dit un jour, et dont je constate de plus en plus la vérité : « Un homme qui a une conviction en vaut mille qui n'en ont point. » Le catholicisme actuel forme des hommes à convictions en politique plus encore peut-être qu'en religion, parce qu'il leur présente un grand système parfaitement lié dans toutes ses parties, embrassant philosophie,

morale, politique, et reposant sur une théorie générale des destinées humaines. Quand le recteur de l'Université catholique a prononcé, cette année, à l'ouverture des cours, cet étrange et alarmant discours qui respirait la guerre civile, les hommes modérés de toute nuance ont dit : Louvain ne formera plus que des fanatiques. Cela est vrai : Louvain aujourd'hui forme des fanatiques, et c'est pour cela que le parti catholique gagne tant de terrain. « Les violents ravissent le royaume des cieux, » dit l'Évangile : mot profond. Les fanatiques agissent ; ils sont le levain qui fait lever la pâte. Les tièdes ne font point d'adeptes. Ce sont des corps inertes qui ne multiplient point. Ce sont les fanatiques qui ont fait toutes les grandes révolutions morales de l'humanité. Fanatiques, Boudha et ses disciples ; fanatiques, les premiers chrétiens qui prêchaient la folie de la croix ; fanatiques, les réformés du xvi^e siècle ; fanatiques encore, les hommes de la révolution française. Ce qui fait la rare platitude de notre temps, c'est que nous manquons d'hommes enthousiastes et convaincus.

Jadis, les collèges et l'université catholiques laissaient la jeunesse indifférente. On inculquait mollement quelques principes de religion ; on ne montrait point qu'il en résultait nécessairement une ligne de conduite politique. On ne préparait nullement les élèves à des luttes dont on croyait inutile de les entretenir. Parmi mes anciens camarades, beaucoup avaient fait leurs études dans les collèges de jésuites : ils en sortaient libéraux. J'ai été pendant deux ans à l'université de Louvain. J'ai eu fréquemment de longs entretiens avec le vice-recteur, M. de Cock : jamais, ni lui ni aucun de mes autres professeurs n'a fait la moindre tentative, dans des cours ou dans des conversations particulières, pour modifier mes idées. M. de Cock nous donnait parfois, dans les termes les plus piquants, des conseils de morale ; jamais il ne parlait de politique. Même entre amis, nous ne savions nullement à quelle opinion on appartenait ; il est probable qu'on n'en avait pas de très arrêtée. Je crois bien que nous ignorions complètement qu'il y eût des

partis qui divisaient le pays; du moins nous n'en parlions jamais. Aujourd'hui, il n'en est plus de même. Dans les collèges, à l'Université catholique, on forme des combattants pour défendre la cause de l'Église et, à chaque instant, les exploits des élèves de Louvain prouvent que l'on y réussit. Autrefois, parmi les avocats et les médecins, un clérical était une exception; actuellement, les ultramontains y sont partout très nombreux ou même en majorité. C'est qu'alors un ultramontain ne semblait représenter que des idées arriérées, étroites, tombées en discrédit et presque honteuses de se produire au grand jour, tandis que le libéralisme, c'était la jeunesse, la liberté, l'avenir. L'ultramontanisme est devenu une doctrine conquérante, qui déploie fièrement son drapeau et qui ne craint pas d'affirmer hautement les prétentions les plus excessives de Rome. Elle offre à l'enthousiasme de la jeunesse une grande doctrine et le monde à reconquérir. En regard de cet éblouissant programme, quel est celui du libéralisme?

Jadis encore, plein des illusions de 89, il croyait, en politique comme en économie politique, tout résoudre par ces mots magiques : « Liberté en tout et pour tous. » Aujourd'hui, le nombre va croissant de ceux qui pensent que la liberté absolue de l'enseignement et de l'association aura pour résultat le despotisme sans limite du clergé. M. L. Hymans, dans son piquant volume de *Souvenirs*, insère une lettre de M. Defacqz, où on lit :

« Il faudra bien reconnaître que l'on s'est égaré en consacrant l'indépendance absolue des deux pouvoirs, que l'on a fermé les yeux à tous les enseignements de l'histoire en ne subordonnant pas les cultes à l'État dans toutes les occasions où ils se trouvaient en contact. Cette suprématie de la loi civile a toujours été, à mes yeux, la condition essentielle d'un gouvernement qui veut marcher dans la voie de la liberté et du progrès, et ce qui se passe depuis 1830 ne fait que rendre, à cet égard, ma conviction plus profonde. »

Un journal, dont on ne contestera pas la modération, *l'Étoile belge*, ne fait que constater un fait hors de

doute, quand elle écrit : « Le nombre des libéraux de l'école de M. Defacqz ne cesse de s'accroître en Belgique. » Les orangistes avaient prédit que la révolution de 1830 tournerait au profit exclusif du clergé. Beaucoup de libéraux commencent à croire qu'ils ont eu raison. Mais à une situation si grave, quel remède? Remettre le prêtre sous la main de l'État, comme l'aurait voulu M. Defacqz, et comme essaye de le faire M. de Bismarck, en Allemagne? Mais il faudrait changer la Constitution; or, qui peut croire cela possible? Il ne reste alors qu'un moyen, arracher des mains du clergé l'arme qui fait sa force : la chaire et la confession; mais, à cet effet, il faut transporter la lutte sur le terrain religieux, extrémité périlleuse à laquelle on ne se résout que malgré soi. Le libéral, pour son programme comme dans sa vie, se trouve ainsi acculé dans une impasse sans issue. Chaque jour il attaque les prêtres, il remplit ses feuilles du récit de leurs fautes et de leurs folles prétentions; il fait tout ce qu'il peut pour détruire leur influence et, d'autre part, il leur livre ses enfants et il a recours à leur ministère dans toutes les circonstances solennelles de la vie. En politique, il veut soustraire l'État à la domination cléricale et il n'ose demander qu'on enlève au clergé aucune des armes dont il se sert pour conquérir le pouvoir.

Le libéralisme ne doit pas s'occuper de religion, dit-on. Examinons cette affirmation sans cesse répétée autour de nous. Si l'on veut dire par là qu'un candidat et un programme électoral ne doivent pas faire de profession de foi, protestante, israélite ou athée, rien n'est plus juste. Mais le libéral comme penseur, comme écrivain, comme journaliste, comme homme privé, peut-il ne pas s'occuper de la question religieuse? Cela était possible jusque vers 1840, parce que les catholiques ne formaient pas un parti religieux. Ils repoussaient même cette désignation de catholiques et s'appelaient conservateurs. Malgré l'encyclique de Grégoire XVI, ils rejetaient les principes ultramontains. Lisez, dans la *Revue nationale*, les chroniques politiques, si admirablement faites par M. Devaux. Les partis sont appelés la gauche, la droite,

le centre; les ministères sont désignés par la date de leur avènement; on devine à peine ce qui sépare les différentes nuances. Mais maintenant, les catholiques ont accepté hautement le *Syllabus* comme programme; ultramontains, nous le sommes, disent-ils fièrement. Ils sont donc devenus un parti religieux. Leurs adversaires l'affirment et ils le disent eux-mêmes; ils s'en glorifient et ils ont raison, car c'est de là que dérive leur force. Le fait est donc hors de doute : aujourd'hui en Belgique les questions politiques sont des questions religieuses et, par conséquent, qu'on le veuille ou non, les partis politiques sont des partis religieux¹. Comment alors le parti libéral peut-il combattre un parti essentiellement religieux sans toucher à la religion? Les principes politiques du parti catholique ne font qu'un avec ses principes religieux; ce sont les sacrements qui sont ses armes de combat et vous voulez lutter contre lui, sans parler de ce qui est sa raison d'être et la cause de ses succès. C'est en vain qu'on l'essaye : cela est impossible. En voici la preuve évidente.

Dans son remarquable rapport à la Fédération des associations libérales, M. Bara dit : « Sur quel dogme les catholiques et les libéraux sont-ils en désaccord? Quel intérêt

¹ Ce sont les propres paroles qui m'ont été dites, dans les effusions d'un bon dîner, par un membre de la droite, homme d'infiniment de sens et de modération. « Approuvez-vous, lui disais-je, le rôle que le clergé joue dans les élections? — On peut le regretter, me répondit-il, mais que voulez-vous faire, la question politique et la question religieuse se confondent. Le clergé ne fait donc que défendre sa cause. — Cette situation, repris-je, est la faute du *Syllabus*. — C'est là un point que vous me permettez de ne pas discuter avec vous, répondit-il. Mais quand le pape a parlé, un catholique doit obéir. »

Les journaux ultramontains appellent le libéralisme une *hérésie*. Le terme est rigoureusement exact, puisque le libéral refuse de se soumettre aux décisions de l'Église. Voici un passage d'un journal catholique, le *Courrier de Bruxelles*, du 6 décembre 1876 :

« Nous rejetons l'*hérésie libérale*, de quelque déguisement qu'elle se couvre, et nous repoussons énergiquement les théories insensées qui fractionnent la personnalité humaine en deux parties contradictoires : l'homme privé catholique et l'homme public libéral. »

Soutenir que la liberté des cultes est un droit, c'est une hérésie toujours condamnée par l'Église; donc le libéral qui maintient cette opinion est un hérétique. Le *Courrier* a complètement raison.

ceux-ci peuvent-ils avoir à combattre la religion? Ils ne peuvent, en vertu même de leur programme, devenir sectaires, favoriser ou condamner une religion plutôt qu'une autre. » — Sans doute, M. Bara a dit ici ce qu'il pensait. Or, l'encre qui a tracé ces lignes n'a pas eu le temps de sécher, que déjà, avec une éloquence entraînant, M. Bara attaque ces dogmes du catholicisme que, d'après lui, « un libéral ne peut condamner et au sujet desquels aucun désaccord ne peut s'élever entre libéraux et catholiques ». — « Quel est le code du clergé, se demande-t-il, ce sont les encycliques et les *Syllabus*. Il n'a reçu que cet enseignement anticonstitutionnel dans les petits et dans les grands séminaires.

« Quel est l'article de ces documents romains qui soit national? Ce code est universel. Il s'étend à l'Équateur comme au Brésil, il régit les sauvages de l'Australie comme les cléricaux belges. Qu'on ne dise pas qu'il n'est qu'une règle religieuse : il contient l'orthodoxe doctrine sur toutes les libertés, sur les droits et particulièrement sur les devoirs du pouvoir civil vis à vis de la religion et de ses ministres, sur tout ce qui touche au gouvernement temporel des hommes.

« Loin d'être national, ce code est l'antithèse de notre Constitution, dont il condamne tous les principes, les uns après les autres : liberté des cultes, liberté de la presse, liberté de l'enseignement, liberté d'association, magistrature civile pour tous, gouvernement représentatif, souveraineté populaire, indépendance du pouvoir civil. »

M. Bara s'en prend ici aux décisions des encycliques et du *Syllabus*. Or, que sont les encycliques et le *Syllabus*, sinon le résumé de dogmes proclamés par les papes et par les conciles et que les catholiques sont tenus d'accepter comme règle de foi. Comment donc M. Bara peut-il dire : « Sur quel dogme les libéraux sont-ils en discussion avec les catholiques? » Évidemment, ils le sont, et absolument, sur des dogmes essentiels qui déterminent la constitution même de l'État et les bases de la société.

Presque tous les journaux libéraux, même les plus

modérés, tombent dans la même contradiction. Nous respectons complètement la religion, disent-ils, et cependant toutes leurs pages sont pleines d'attaques contre les dogmes. Il est impossible qu'il en soit autrement. Ils se donnent pour mission de défendre les libertés modernes; or, ces libertés ont toujours été condamnées par les papes et par les conciles. Le gallican Bossuet le dit lui-même : elles sont contraires aux dogmes catholiques. Il n'est évidemment pas possible de défendre la liberté des cultes et de la presse sans attaquer le dogme qui condamne cette liberté.

Ces contradictions manifestes de M. Bara et de la plupart des libéraux s'expliquent facilement. Ils désirent rester exclusivement sur le terrain politique. Ils ne s'avancent sur le terrain religieux que malgré eux et parce que leurs adversaires se font une arme des dogmes et des sacrements. De là ces ménagements, ces hésitations, ces faiblesses.

Le parti catholique, son nom l'indique, est un parti religieux. Le parti libéral, son nom l'indique aussi, est dans son origine un parti uniquement politique. Quand le parti catholique s'occupe de religion, il est fidèle à son principe, tandis que le parti libéral, quand il le fait, est infidèle au sien. Il le fait cependant, et il y est obligé sous peine de cesser d'être. Son adversaire le frappe et le terrasse, le dogme à la main. Comment ne contesterait-il pas le dogme qui le tue? Mais il le fait avec regret et hésitation.

Le langage du clergé est parfaitement conséquent. L'Église a toujours condamné les libertés modernes¹. Les défendre, c'est une hérésie. Vous qui lisez les journaux libéraux, qui

¹ Je ne sais comment on peut encore mettre en doute un fait aussi clairement établi. Je ne citerai qu'un document se rapportant spécialement à notre pays, l'*Instruction pastorale de l'évêque de Gand relativement à la nouvelle Constitution des Pays-Bas*; Gand, 1815. L'évêque excite les fidèles à rejeter la Constitution nouvelle. « L'accepter, dit-il, ce serait approuver le principe de la liberté religieuse que Pie VII a condamnée à diverses reprises et notamment en 1808. » — « On entend, dit ce « pape, que tous les cultes soient libres et publiquement exercés. Cela « est contraire aux canons et aux conciles, contraire à la religion catho- « lique et au bonheur des États. » L'Église, en Espagne, s'efforce même, aujourd'hui encore, de faire consacrer ce dogme par la loi.

votez pour les candidats libéraux, vous êtes hérétiques. Pourquoi venez-vous au confessionnal, si ce n'est pour vous soumettre aux dogmes catholiques? Il faut donc que le libéral cesse de voter pour les candidats libéraux et de lire les journaux libéraux, ou il ne peut plus recevoir l'absolution et pratiquer son culte. Comment les libéraux sortent-ils de ce dilemme? Ordinairement par quelque cachotterie ou quelque hypocrisie. Je ne veux accuser personne; les nécessités de la vie obligent à bien des compositions; mais, je le demande, une pareille situation est-elle de nature à fortifier l'homme et à grandir le parti? Vous attaquez le prêtre et les dogmes que le pape infallible a proclamés, et vous dites en même temps que « vous n'êtes en désaccord avec eux sur aucun dogme et qu'en raison même de votre programme, vous ne pouvez condamner aucune religion ». Mais ces prêtres ne font qu'annoncer et appliquer les dogmes que vous déclarez respecter. Ces dogmes, ce n'est pas eux qui les ont faits; c'est l'Église qui les a élaborés et formulés, depuis que, devenue infidèle à l'esprit du Christ, elle s'est, au iv^e siècle, livrée à l'esprit de domination. Donc, ou attaquez l'Église qui commande, ou respectez les prêtres qui ne font qu'obéir aux commandements de leur religion. Vous persistez avec obstination dans des erreurs cent fois condamnées par les papes et les conciles, et vous criez à la persécution quand le confesseur refuse de vous donner l'absolution. Mais n'est-ce pas son devoir, et peut-il faire autrement?

Depuis la proclamation du *Syllabus*, la question politique étant devenue, dans tous les pays catholiques, une question religieuse, le libéral, qui est dans toute la force du mot un *hérétique*, transporte la lutte sur le terrain religieux par le fait même de son existence. On peut le regretter. C'est là une grande épreuve pour le libéralisme; mais nos regrets ne changeront pas les faits.

S'ensuit-il cependant que partout et toujours, même dans un programme électoral, le libéral doive attaquer le catholicisme? Certainement non. J'en ai dit le motif au commencement de cet article. Mais, sous peine d'abdiquer lâchement,

il doit être permis à des écrivains indépendants de parler ouvertement et de dire franchement ce qui leur paraît la vérité. Il ne faut point se le dissimuler, c'est une grande cause de faiblesse et d'effacement que la nécessité où se trouve le libéralisme de n'avoir à opposer aux audacieuses et fermes affirmations de l'ultramontanisme logique que des équivoques prudentes et des échappatoires commandés par la timidité des esprits. N'est-il pas bon que, dans le domaine de la théorie au moins, on ose opposer au catholicisme un autre idéal en philosophie et en religion? N'est-il pas utile que quand l'Église dit : Il faut choisir entre le catholicisme et la liberté de conscience, il se trouve quelques âmes qui osent répondre : Mon choix est fait, je vous quitte? N'est-il pas utile aussi qu'à ceux qui rompent ainsi avec l'Église il s'offre un autre culte qui donne satisfaction aux besoins religieux des âmes? S'il fallait choisir entre le catholicisme et la négation absolue, le triomphe de Rome serait certain.

Il est possible que le nom de gueux ait fait quelque tort au parti libéral, d'autant plus qu'on se contentait d'emprunter au xvi^e siècle le nom et non la protestation dogmatique qu'il désignait. Mais, néanmoins, peut-on nier que cette audace, toute mitigée qu'elle fût, n'ait singulièrement ranimé l'enthousiasme du libéralisme à Anvers? Il y a dans la logique une force que l'habileté ne remplace pas.

Après avoir tracé, dans la *Revue générale*, le tableau de ce qu'il appelle l'évolution radicale du libéralisme depuis M. Devaux jusqu'à M. Laurent, en passant par M. Rogier et M. Frère, M. Woeste n'examine pas qui est responsable de cette transformation ; mais, bien entendu, à ses yeux, ce ne peut être que le libéralisme. C'est là une erreur. Il est manifeste que le parti libéral, parti politique par son essence et par son origine, n'avait aucun intérêt à porter la lutte sur le terrain religieux. Il ne pouvait qu'y perdre, et aujourd'hui même il s'y refuse, et il ne le fait qu'en le niant et souvent en ignorant qu'il le fait. Le point de départ de ce changement est, on ne peut sérieusement le nier, l'encyclique de Grégoire XVI, « foudroyant la Constitution belge dans son ber-

ceau » comme le dit Veuillot. Le *Bien public*, cet organe convaincu de l'évêché de Gand, le rappelait récemment à M. Thonissen : la Constitution belge est une œuvre lamennaisienne, c'est à dire qu'elle est née du souffle de l'hérésie et, pour la condamner, le Pape n'a eu qu'à rappeler les décisions de ses prédécesseurs et des conciles. Le *Syllabus* est venu confirmer en termes plus exprès les anathèmes de l'Encyclique. Cette situation étant donnée, je le demande à M. Woeste, que pouvait faire celui qui était attaché aux libertés modernes condamnées par le pape? Sans doute, implorer le pardon de ses erreurs et condamner la Constitution. Mais alors il cessait d'être libéral et devenait ultramontain. Voulait-il défendre la Constitution, il était forcément entraîné à entrer tôt ou tard en lutte contre le catholicisme, puisque le pape anathématisait les libertés inscrites dans la Constitution.

L'évolution du libéralisme était donc inévitable. Ou il devait cesser d'exister, ou il devait devenir anticatholique. Le libéralisme est une hérésie, disent les journaux ultramontains. Comme, en disant cela, ils expriment une vérité incontestable, le libéral doit ou cesser de l'être, ou cesser d'être catholique. Autrefois, des deux côtés, on s'efforçait de cacher l'opposition radicale qui existe entre les principes des deux partis. Mais maintenant que les ultramontains la mettent en pleine lumière, il est inévitable que de l'autre côté la révolte éclate. Les libéraux catholiques et les catholiques libéraux étaient également inconséquents. M. Veuillot et ses disciples ont raison sur ce point. Mais les partis vivent d'inconséquences et de transactions. Ce sont les ultramontains qui, les premiers, n'en ont plus voulu, et aujourd'hui, quiconque veut rester catholique doit s'associer aux condamnations prononcées par l'Église contre les libertés constitutionnelles.

M. de Bavay a raconté avec détails ¹ comment après 1815 le clergé refusait l'absolution à tous ceux qui avaient promis

¹ Voyez *Un épisode judiciaire de l'ancien royaume des Pays-Bas*. Discours prononcé, le 15 octobre 1868, à la rentrée de la Cour d'appel de Bruxelles.

obéissance à la Constitution des Pays-Bas. Le Vatican disait, dans une note du 19 mars 1815 : « Quant aux évêques, ils étaient en droit d'espérer que la Constitution ne serait pas contraire aux principes de la religion catholique; cependant, elle contient des articles qui y sont contraires. Le Saint-Père a la confiance qu'on les modifiera; mais aussi longtemps qu'ils seront en vigueur, la résistance des évêques ne pourra être blâmée avec justice. »

Le clergé belge obéit aux ordres de l'épiscopat. Lors des Pâques de 1816, il refusa l'absolution aux notables, aux bourgmestres, aux membres des états-généraux qui avaient prêté serment à la Constitution. Les mourants ne pouvaient recevoir les derniers sacrements qu'après avoir rétracté par écrit le serment à la Constitution.

C'est ainsi qu'un juge du tribunal de Mons, décédé le 5 avril 1817, avait été obligé par son confesseur à signer la rétractation suivante. « Je déclare, en présence de témoins à ce appelés, qu'attendu le jugement doctrinal posé en cette matière par les évêques de Belgique, je me repens d'avoir prêté le serment exigé des juges par le décret du 25 février de la présente année, et que si Dieu me fait la grâce de me rétablir en santé, je suis dans la disposition de faire à cet égard tout ce que demandera de moi la soumission que je dois à l'Église. » Ces refus de l'absolution et des sacrements amenèrent un grand nombre de membres de l'ordre judiciaire de tous les degrés à rejeter le serment constitutionnel, sacrifiant ainsi leur avenir à leurs convictions religieuses.

Pour se soustraire à cette conséquence extrême, qui aurait eu pour résultat de donner aux libéraux le monopole de toutes les places et de fermer toute carrière aux vrais catholiques, on eut recours à un échappatoire. Les pénitents qui avouaient avoir prêté serment à la Constitution ajoutaient que, par là, ils n'avaient point voulu porter atteinte au respect des dogmes et aux « lois de l'Église catholique » et, ainsi, ils recevaient l'absolution. Mais il n'en reste pas moins certain que, d'après la décision du pape, ceux qui s'obstinent à défendre en principe les libertés constitutionnelles ne peu-

vent recevoir l'absolution. Ainsi donc, quoi qu'en dise M. Bara, l'opposition entre le catholicisme et le libéralisme est absolue, puisque Rome condamne comme une hérésie les fondements mêmes de l'opinion libérale et qu'on n'échappe à l'anathème que par l'équivoque et la dissimulation.

Ce désaccord profond a été longtemps atténué, voilé et même nié par les deux partis. Le libéralisme devait éviter de placer ses adhérents dans la nécessité de choisir entre leur culte et leur opinion politique, car le nombre de ceux qui auraient eu l'énergie de rompre complètement avec l'Église n'était pas considérable. D'autre part, le clergé devait craindre, par des exigences trop excessives et prématurées, de provoquer un trop grand nombre de défections. Il pouvait ainsi gagner des électeurs en perdant des fidèles. Aujourd'hui encore, le confesseur ferme souvent les yeux. Il ne commande le désabonnement aux journaux libéraux et le vote pour les candidats catholiques, sous peine de refus d'absolution, que quand il a chance d'être obéi. Il ne fait pas encore généralement usage dans les villes de cette arme redoutable. Plus d'un confesseur hésite; le terrain n'est pas également bien préparé partout. Mais, peu à peu, le clergé sera entraîné à traiter tous les libéraux obstinés comme des hérétiques et à leur refuser les sacrements par divers motifs. Premièrement, telle est la doctrine de l'Église. En second lieu, c'est un moyen d'influence électorale incalculable; car, que peut faire le catholique pratiquant — et presque tous les électeurs le sont — à qui l'on dit : Vous voterez ainsi ou vous n'aurez pas d'absolution. Enfin, troisièmement, plus les prétentions ultramontaines seront grandes, plus violentes seront les attaques de leurs adversaires et plus, par conséquent, le clergé, se croyant en état de légitime défense, usera de ses armes spirituelles, les meilleures dont il dispose. Ceci est une loi de l'histoire. Toute lutte s'exaspère jusqu'à ce qu'arrive une catastrophe. La raison en est simple : chaque parti, voyant grandir l'animosité de ses adversaires, a recours à des moyens d'attaque et de défense plus violents. On ne peut en faire un grief à aucun des deux : c'est un fait

naturel. Tout combat devient plus acharné à mesure qu'il se prolonge parmi les animaux, comme parmi les hommes.

Un seul événement pourrait modifier cette marche des choses, l'avènement d'un pape libéral. C'est l'espoir de tous ceux qui n'ont pas abandonné les idées de Montalembert, de Lacordaire et du père Hyacinthe. J'ai longuement discuté ce point, cet été, sous les aroles et les mélèzes de Saint-Maurice, avec un ancien ministre d'Italie qui ne désespérait pas d'une solution pacifique. Je n'y crois pas, répondis-je; le prochain pape sera le continuateur de Pie IX, moins peut-être la bonhomie native et les instincts libéraux de celui-ci. Une grande institution suit sa voie, dans la même direction, en vertu des principes mêmes qui lui ont donné l'impulsion. La papauté, depuis qu'elle a été attaquée par la Réforme, est devenue de plus en plus un despotisme absolu. Le sentiment de la conservation le veut ainsi. Un pays en danger proclame la dictature. Ainsi ont fait les Romains; ainsi fait-on sur un radeau assailli par la tempête. D'ailleurs, tout favorise ce mouvement. Au milieu de l'instabilité croissante de toutes les choses humaines, l'Église, qui se dit immuable et fondée sur le roc, attirera de plus en plus les âmes timides et les classes aristocratiques. Vous pouvez constater le fait en France, en Belgique, en Allemagne et même en Angleterre. Sa force, sa puissance d'expansion sont infiniment plus grandes qu'au commencement du siècle. De bons esprits ont cru que la chute du pouvoir temporel affaiblirait la papauté. M. Renan pense encore qu'il en résultera la formation d'Églises nationales. A mon avis, la papauté est plus forte depuis que rien ne l'attache plus à un certain territoire. Elle est vraiment devenue universelle. Elle n'a plus de ménagements à garder envers personne, elle est complètement libre, et désormais, aucune puissance terrestre n'a prise sur elle. Au pape-souverain on pouvait enlever ses États; que faire à un pontife désarmé et sans nulle attache terrestre? L'emprisonner comme l'a fait Napoléon? Son pouvoir, maintenant purement spirituel, grandirait en proportion des violences subies. Le pape a perdu la souveraineté des Romagnes, mais il acquerra

celle de tous les pays romains. En Belgique, dans leurs banquets, les catholiques portent leur premier toast au pape-roi. Ils expriment ainsi un fait réel : le pape est le vrai souverain de la Belgique, et dans les communes rurales, le maître absolu, c'est le curé. C'est par l'enseignement d'abord, ensuite par le scrutin soumis au confessionnal, que le clergé a acquis le pouvoir. C'est de la même façon qu'il s'efforce en ce moment de reconquérir la France et l'Italie. Puisque l'Église voit ses efforts couronnés de succès, pourquoi changerait-elle de ligne de conduite? Tout porte à croire, au contraire, qu'elle y persévéra jusqu'à ce que quelque grande révolution l'arrête et l'abatte¹.

L'incompatibilité absolue qui existe entre le libéralisme et le catholicisme se montrant chaque jour plus clairement dans les faits, que peut faire un libéral qui ne veut pas désertir la cause des libertés constitutionnelles? Je voudrais que les journaux catholiques répondissent à cette question autrement qu'en me prodiguant des injures, ce qui est de mauvais goût et ne prouve rien. Je suppose que, obéissant

¹ Voici la solution que m'exposait naguère le comte d'Arnim : La formule de Cavour *La Chiesa libera nello Stato disarmato* est une dangereuse chimère. En fait, elle aboutit à ceci : *La Chiesa armata nello Stato disarmato*. L'Église libre, c'est l'Église souveraine, c'est à dire le despotisme théocratique. Asservir l'Église aux volontés de l'État, comme on l'essaye en Allemagne maintenant, c'est une tentative qui ne réussira pas. L'Église lassera l'État, qui ne peut employer, comme autrefois, les grands moyens. Ce qu'il faut, c'est avoir un pape moderne, — et pour cela, il faut rendre aux États civilisés le droit d'intervenir dans son élection. — Le pape est une immense puissance politique, même dans les États protestants. N'est-il pas absurde que le droit de créer cette puissance soit confié à quelques prélats italiens complètement irresponsables? Autrefois, l'empereur d'Allemagne avait son mot à dire à Rome, et encore maintenant trois États, la France, l'Espagne et l'Autriche, ont un droit de récusation. C'est la trace des privilèges des États européens. C'est donc le mode de nomination du pape qui doit être complètement changé.

Je me permis de répondre à M. d'Arnim, qu'en principe il avait raison; mais que les catholiques n'accepteraient probablement pas un pape élu par les délégués de souverains en majorité hérétiques, schismatiques ou excommuniés. — Tout au plus créerait-on ainsi un anti-pape. Il est vrai qu'un anti-pape libéral diviserait peut-être les forces de l'Église romaine.

partout à la dernière circulaire de l'évêque de Namur, le clergé refuse désormais l'absolution à tous ceux qui persistent à faire partie d'une association libérale et à lire les journaux libéraux : il ne reste alors au libéral obstiné que deux issues : se passer de tout culte ou en adopter un autre plus en rapport avec ses convictions politiques. La première résolution paraît la plus simple et c'est celle qu'on adopte d'ordinaire. Il ne faut pas un grand héroïsme pour ne plus aller à la messe et à confesse. On reste bon libéral et on déclare très haut qu'on ne s'occupe pas de la question religieuse.

Cela est facile à dire ; mais la question religieuse s'occupe de vous. Elle vous tient et ne vous lâche pas. D'abord, on n'arrache pas facilement du cœur tout sentiment religieux. Musset le dit bien dans ces admirables vers :

Malgré moi, l'infini me tourmente.
Je n'y saurais songer sans crainte et sans espoir.
Et quoi qu'on en ait dit, ma raison s'épouvante
De ne pas le comprendre et pourtant de le voir.
Qu'est-ce donc que ce monde et qu'y venons-nous faire,
Si, pour qu'on vive en paix, il faut voiler les cieux ?

En second lieu, la religion pénètre la vie entière. Le libéral y a recours dans toutes les grandes circonstances : à la naissance, au mariage, à la mort. Alors, il s'incline devant le prêtre qu'il attaque sans cesse. Vient ensuite l'éducation des enfants, chose essentielle, car c'est l'avenir qu'on prépare. Ils doivent faire leur première communion. C'est le prêtre qui est chargé de toute l'éducation morale et religieuse. Quant aux filles, sous prétexte qu'il n'y a pas de bons établissements laïcs, elles vont au convent. Ainsi le veut la mère, qui, elle, reste soumise à l'Église. Que de fois n'avons-nous pas vu les descendants des plus fiers libéraux passer dans le camp opposé. C'est en vain qu'on gémit ou qu'on s'indigne de tant de faiblesses et d'inconséquences. On ne peut pas complètement se passer d'un culte, et comme on ne connaît que le catholicisme, c'est à lui qu'on se livre, ses enfants et soi-même, après avoir passé sa vie à le combattre.

Le libéralisme qui tient à se taire sur la question reli-

gieuse est en ceci très inférieur à ses adversaires. Les questions religieuses et philosophiques, quelque solution qu'on y donne, sont en définitive les grandes préoccupations de l'esprit humain. Le catholique dit hardiment ce qu'il pense et il formule tout haut son système. Le libéral, lui, s'abstient et répète : Je ne défends que la liberté. Mais la liberté, vous l'avez pleine et entière; le point important est de savoir l'usage que vous en ferez. Or, si vous n'en profitez que pour vous livrer, vous et les vôtres, au clergé, comment vous étonner qu'il devienne votre maître? Voyez quelle puissance dans la *Flandre libérale*, qui a osé poursuivre ceux qu'elle combat sur le terrain religieux! M. Woeste a raison; la fondation de ce journal est une date dans l'histoire des partis en Belgique. Ce sont les catholiques qui, en transformant toute question politique en question religieuse, ont forcé les libéraux à les suivre sur ce terrain. Mais, acculés, il s'en est trouvé enfin qui ont eu le courage d'essayer d'arracher aux mains de leurs adversaires les armes qui assurent leur triomphe. La sympathie du public prouve que le moment d'agir était venu.

Mais, dit-on, vous effrayez les timides, vous éloignez « les éléments flottants » et ainsi vous compromettez le succès aux élections. Je n'en crois rien. Les camps sont trop bien marqués pour qu'il reste beaucoup d'indécis, et ce n'est pas en proclamant qu'il n'y a nul désaccord sur le dogme qu'on ralliera les « flottants ». C'est trop le contraire de la réalité pour qu'on vous croie. Tous les journaux libéraux vous donnent un démenti dans chacun de leurs numéros. C'est en affirmant fièrement ses doctrines, non en les dissimulant, que le libéralisme excitera l'enthousiasme et fera des conquêtes. N'avons-nous pas vu succomber dans la lutte électorale des hommes, comme MM. Paul Devaux et Alphonse Vandenpeereboom, qui, par leur extrême modération et en même temps par leur mérite hors ligne, s'imposaient pour ainsi dire au choix des électeurs? Ils ne voulaient pas, eux, attaquer le dogme. La majorité les a néanmoins abandonnés. A se taire sur la question religieuse on ne gagne donc rien, et on perd la force

que donne l'affirmation hardie d'une doctrine nette et logique.

En deux mots, voici la situation qui nous est faite par l'Église. Logiquement, il ne peut plus y avoir de catholiques qui soient libéraux¹, ni de libéraux qui demeurent catholiques. Le libéralisme étant une hérésie, le libéral obstiné sera mis au ban de l'Église. S'il se contente de cesser de pratiquer, il ne s'affranchira pas du joug sacerdotal, car il sera repris par les liens de la famille. La religion étant un élément nécessaire de la vie humaine, le seul moyen radical d'échapper au catholicisme, c'est d'adopter un autre culte. C'est la seule voie qui mène à l'émancipation définitive. Edgard Quinet a exposé cette idée, il y a vingt ans, avec une admirable éloquence, et je l'ai défendue moi-même, vers la même époque, dans la *Libre Recherche*.

« Quoi ! s'écrie Quinet, vous réprouvez cette Église; vous la dénoncez comme la demeure du mensonge et de l'esclavage; elle vous le rend en haine, en invectives et en malédictions; partout où elle a la main sur vous, elle vous la fait sentir; voilà une lutte ouverte, s'il en fut sur terre. Pourquoi donc portez-vous votre enfant à la source que vous dites empoisonnée? Pourquoi le baptisez-vous dans la servitude que vous maudissez pour vous? N'êtes-vous pas son père pour le préserver, le sauver de ce que vous avez reconnu être le mal, le faux, la mort? Et c'est vous qui l'y portez! C'est vous qui l'ensevelissez à peine né, dans le servage moral. C'est vous qui mettez sur cette tête fragile un joug de dix-huit siècles! »

Je ne crois pas que nous verrons se reproduire un grand

¹ Le pape vient de fulminer une nouvelle condamnation des funestes et dissolvantes erreurs du libéralisme catholique dans un bref adressé à un évêque canadien.

« Les astucieuses erreurs du libéralisme dit catholique sont d'autant plus dangereuses, dit le Saint-Père, que, par une apparence extérieure de piété, elles trompent beaucoup d'hommes honnêtes. »

Les catholiques libéraux sont réprouvés plus que les libres penseurs eux-mêmes, parce que, dit le Saint-Père, « ils divisent les forces catholiques ».

mouvement religieux comme au xvi^e siècle. Mais à mesure que le joug sacerdotal deviendra plus pesant, le désir d'y échapper définitivement deviendra plus vif. Et s'il était généralement compris que la seule voie de salut est l'adoption d'un autre culte, des faits semblables à celui de Sart-Dames-Avelines se renouvèleraient souvent¹. Des faits nombreux, tels que l'adoption du nom de gueux et l'impression profonde produite par les fêtes de la Pacification de Gand, montrent que l'on commence à comprendre la portée de la lutte et que, fatalement, par la logique des faits et par

¹ Une nouvelle communauté protestante vient de se constituer dans une petite ville des Flandres. Voici comment. Il s'y est trouvé un homme logique et ferme qui n'a pas voulu livrer ses enfants au clergé, qu'il combat chaque jour. Bien que sorti d'une famille catholique et ayant épousé une jeune fille catholique, il refusa d'abord de faire baptiser son premier-né à l'église. Aussitôt les persécutions commencèrent. Il fut abandonné par ses domestiques et il ne put les remplacer; il fut obligé d'en faire venir de Hollande. Il se rendit alors dans la Flandre zélандаise pour y faire baptiser son enfant par le pasteur du Sas-de-Gand. Puis, il attira dans sa fabrique quelques ouvriers réformés avec leur famille. Un petit noyau protestant étant ainsi formé, il s'adressa au pasteur de Maria-Hoorebeke, cette commune où, en pleine Flandre, le protestantisme a survécu, depuis le xvi^e siècle, à toutes les persécutions. Tous les dimanches, un évangéliste vient faire le culte à ..., et même, depuis le 10 novembre dernier, un pasteur y est établi qui dessert en même temps Courtrai. La difficulté de le loger a été grande, parce que personne, pas même les libéraux, n'osait lui louer une maison. M. X. a fait venir aussi une institutrice protestante pour ses enfants. Elle donnera des leçons publiques. Le noyau augmente rapidement, parce que les libéraux de la localité y voient le seul moyen d'échapper à la domination du clergé qui, nulle part, n'est plus pesante et plus intolérante qu'à ... Quand M. X. prit la résolution d'élever ses enfants dans le protestantisme, ce culte ne comptait à ... qu'un seul adepte; c'était une étrangère, la femme d'un libéral, qui ne mettait jamais les pieds dans l'église; néanmoins, indifférent à la question religieuse, il avait fait baptiser ses enfants dans le catholicisme. Voyant enfin le danger, il a fait baptiser dans le protestantisme un nouvel enfant qui lui est survenu; cet exemple vient même d'être suivi par un fonctionnaire de la localité. Voilà certes des faits remarquables et qui prouvent que l'énergie d'un seul homme suffit pour créer un centre de résistance à la théocratie romaine, même dans les localités où elle est toute-puissante. Il en ressort aussi cette leçon, qu'il ne suffit pas que les parents se réfugient dans l'indifférence religieuse ou dans la libre pensée: les enfants ne sont soustraits au clergé que par l'adoption d'un autre culte.

Dans certaine commune des Flandres on a vu, raconte de son côté l'*Indépendance*, depuis quelque temps, plusieurs familles se rapprocher de la religion protestante, y entrer, y faire entrer leurs enfants nouveaux-nés. Entre elles, elles forment un groupe qui a déjà son importance,

l'entraînement des deux partis, elle prendra de plus en plus une teinte dogmatique.

Je résume ce qui précède en une seule question. Je demande aux catholiques et aux libéraux qui nous attaquent, comment on peut défendre la liberté moderne sans toucher aux dogmes qui condamnent cette liberté et, par conséquent, sans porter le débat politique sur le terrain religieux.

ÉMILE DE LAVELEYE.

si bien qu'un pasteur se met à leur disposition le dimanche pour la célébration du service religieux.

— D'autre part, le temple de Sart-Dames-Avelines est construit. Un pasteur y est établi et il reçoit le meilleur accueil dans les communes voisines, en même temps que s'accroît le chiffre des adhérents.

L'hérésie gagne du terrain et les gueux qu'elle fait ne retournent pas, eux, à l'Église.

— En France, les faits de ce genre sont fréquents. Le journal *le XIX^e Siècle* rapportait récemment l'épisode suivant :

« Il y avait dans une commune de l'Ain, à Saint-Maurice-de-Gourdans, un instituteur qui jouissait de la considération générale et qui était fort aimé des enfants et des pères de famille. Il fut brusquement déplacé. Pourquoi, je n'en sais trop rien. Mais, à tort ou à raison, les habitants de la commune s'imaginèrent que le curé n'était pas étranger à ce changement; ils se livrèrent, paraît-il, à quelques manifestations hostiles.

« C'était un mauvais moyen. Ils comprirent qu'ils faisaient fausse route et se ravisèrent. Ils étaient tous, en ce petit pays, voisins et amis. Il leur était facile de s'entendre; ils se concertèrent donc et nommèrent des délégués qui furent chargés par eux de demander, au nom de la commune, le déplacement du curé. Vous pensez peut-être qu'ils furent mal reçus à l'évêché? Vous vous trompez; et voilà comment on fait des jugements téméraires. Ils ne furent pas reçus du tout.

« Ils prirent un parti héroïque. Ils se rendirent à Lyon, au synode protestant, et prièrent les ministres de venir évangéliser leur commune. On le leur promit. Et le dimanche suivant, c'était le 12 du mois dernier, deux pasteurs de la religion réformée vinrent officier à Saint-Maurice-de-Gourdans. Tous les gros bonnets de la commune, le maire en tête, se convertirent en masse. Les adhérents au nouveau culte sont déjà au nombre de 150. Une commission est chargée de recevoir les adhésions nouvelles. »

Dans ces dernières années, la Société d'évangélisation protestante a fondé, en France, plus de 300 lieux de culte. (*Voyez* le 30^e rapport de la Société, 1876.) — En Italie, l'Église vaudoise a établi 40 lieux de culte et 10 stations, auxquelles se rattachent 50 annexes. Il faut signaler aussi, dans ce dernier pays, le mouvement religieux qui a détaché de l'Église romaine plus de 10,000 adhérents pour constituer une Église catholique nationale sous la direction de l'évêque Prota-Giurleo. (*Voyez la Flandre libérale* du 30 décembre 1876.) Le catholicisme réformé fait aussi de rapides progrès. Si, en Italie et en France, le clergé osait montrer les mêmes prétentions qu'en Belgique, ces mouvements deviendraient encore bien plus puissants.